

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Date de convocation et d'affichage : 13/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène – ROBIN Christelle – GARO Carine.

Absents : VEY-FARCE Cathy – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à COMBRISSEON Jean-Luc – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – GARO Carine à LARUE Fabrice.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 22/11/23
- Attribution du marché d'assurances
- Décision modificative – budget principal – M14
- Tableau annuel des effectifs
- Aide exceptionnelle aux communes sinistrées du Nord-Pas-de-Calais
- Convention avec la commune de Saint Bardoux sur la participation des frais de cantine
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/11/2023**

Lecture est faite par le Maire.

Concernant la mise en place du contrat de prévoyance au 1^{er} janvier 2024, il y a 7 inscriptions pour l'instant.

Ajouter Urban Studio comme 4^{ème} candidat reçu.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (1 abstention : ANGE Josianne)

• **ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCES**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Les contrats en cours de la commune de Clérieux pour ses assurances étaient issus d'une consultation effectuée en 2019 et arrivant à échéance au 31/12/2023.

Suite à la consultation lancée le 27 septembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 25 octobre 2023, seul le lot 2 a reçu une offre, les autres étant infructueux.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Le contexte de l'assurance des collectivités locales est très tendu actuellement sur l'ensemble du territoire. La commune, aidée du cabinet ACE Consultant, a été chercher des assureurs locaux afin qu'ils proposent une offre couvrant les besoins en assurance de la commune.

Le cabinet avait effectué une estimation des coûts comparé à ce qui est payé en 2023 :

LOT	ESTIMATION	QUITTANCE 2023
1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	15 000 €	22 224.07 €
2 – Responsabilité civile et risques annexes	3 100 €	2 425.99 €
3 – Flotte véhicules et risques annexes	3 500 €	2 430.67 €

La présentation du rapport d'analyse des offres a été fait hier par le cabinet, le risque était de n'avoir aucun assureur comme c'est le cas pour 40 autres collectivités actuellement qui n'auront pas d'assureur au 1^{er} janvier 2024. La commune de Clérieux s'en sort finalement plutôt bien notamment au regard des couvertures et des coûts.

Pour le lot dommages aux biens (DAB), il y a eu 3 sinistres, 2 solutions étaient proposées avec une franchise à 1 000 € comme actuellement et une variante à 2 500 €. Une réponse a été obtenue avec AXA qui est un agent général d'assurance de Nîmes qui propose un contrat à mi-chemin avec une franchise à 2 000 € pour un montant à 15 226.58€. C'est une proposition cohérente et la seule.

Pour le lot responsabilité civile (RC), c'est la seule réponse obtenue avec la SMACL sur le marché. L'estimation était de à 3 100 € et l'offre s'élève à 3 659.71 €. Cela couvre la commune et le CCAS, elle comprend également la protection fonctionnelle et la protection juridique. Tous les élus sont couverts ainsi que les agents. C'est une offre complète et cohérente à un tarif avantageux.

Pour le lot flotte véhicules, le cabinet a obtenu 2 offres, l'une de MMA et l'autre de GROUPAMA. Il y a eu 5 sinistres sur la période. GROUPAMA se positionne à 3 405.32 € et MMA à 11 367 € avec une estimation à 3 500 €. L'offre de GROUPAMA est cohérente et se place devant celle de MMA en terme de prix.

Il est proposé de retenir AXA, SMACL et GROUPAMA pour un total de 22 291.61 € tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

N°	LOTS	Titulaire(s) marché en cours	Dernière Coûtation	Marché 2024	Evolution	Solution proposée
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	VHV / PILLIOT	22 224,07 €	15 226,58 €	-6 997,49 €	AXA / QUADRASSUR
2	Responsabilité civile et risques annexes	SMACL	2 425,99 €	3 659,71 €	1 233,72 €	SMACL avec solution de base + Protection juridique + protection fonctionnelle
3	Flotte véhicules et risques annexes	SMACL	2 430,67 €	3 405,32 €	974,65 €	GROUPAMA avec solution de base
TOTAL :			27 080,73 €	22 291,61 €	-4 789,12 €	

Agnès BABILLON ajoute qu'effectivement, les assurances ne souhaitent plus assurer les collectivités du fait des flottes et des bâtiments. Fabrice LARUE répond que c'est encore plus difficile pour les intercommunalités et les grosses collectivités.

Pourquoi VHV ne s'est pas positionné ? Fabrice LARUE répond qu'il n'a pas souhaité faire d'offre. Le marché est conclu pour 4 ans, avec des conditions de sortie pour l'un et pour l'autre.

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL – M14**

Présentation effectuée par Dominique GIROT. Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) est plus important que prévu et nécessite l'ajout de 1 830 euros au chapitre 014 compte 739223. Cette dépense est compensée par un virement du chapitre 011 compte 60612 en raison d'économie sur l'électricité.

En raison des revalorisations notamment du point d'indice, de l'IFSE et du CIA effectués sur plusieurs mois, la chapitre 012 tel que voté initialement ne permet pas de couvrir les paies de décembre 2023.

Il est proposé d'abonder le chapitre 012 compte 6411 à hauteur de 16 300 euros grâce à un virement du chapitre 011 compte 611 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	-1 830,00		
611 (011) : Contrats de prestations de serv	-16 300,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	16 300,00		
739223 (014) : Fonds de péréquation des 1	1 830,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Il est proposé d'approuver ces virements.

Voté à l'unanimité

- **TABLEAU ANNUEL DES EFFECTIFS**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE. Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Durant l'année 2023 il y a eu des mouvements de personnel et il y a lieu d'établir un tableau des effectifs à jour tel que détaillé ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TC
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial	1	TC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent de maîtrise territorial	1	TC

Technique	Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	TNC
Technique	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	6	3 TC et 3 TNC
Sanitaire et sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	2	2 TC
Animation	Animateurs territoriaux	C	Adjoint territorial d'animation	1	TNC
TOTAL				16	

Voté à l'unanimité

- **AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Un grand nombre de communes du Nord-Pas-de-Calais ont été touchées par de fortes inondations causant ainsi de nombreux sinistrés et d'importants dégâts.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité et il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à la Protection civile en lien avec l'AMF62 avec un montant proposé à hauteur de 500 euros. Cette somme correspond au reliquat présent sur le budget suite au versement de 500 euros déjà effectué à Séderon en début d'année.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT BARDOUX SUR LA PARTICIPATION DES FRAIS DE CANTINE**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE. Lecture de la convention est faite par le Maire.

La convention a pour objet de définir les modalités d'accueil et de participation financière de la commune Saint Bardoux pour l'accueil des enfants des classes de petites et moyennes sections de maternelles à l'école publique Georges Brassens de Clérieux.

La participation financière de la commune de Saint Bardoux au titre des enfants accueillis est établie sur la base des charges de fonctionnement du service calculées par rapport au compte administratif de l'année N de la rentrée scolaire et d'un coût moyen annuel par élève maternelle.

Elle est arrêtée chaque année à l'issue de l'année scolaire et transmise à la commune du lieu de résidence au plus tard le 31 mai de l'année N+1 de la rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants pris en compte pour le calcul de la participation est arrêté au 30 septembre de l'année N de la rentrée scolaire, après validation des maires.

La facturation à la commune de Saint Bardoux s'effectuera en 2 périodes :

- Acompte au mois de Novembre de l'année N de la rentrée scolaire correspondant au nombre d'élèves x par un forfait de 500€ par élève.
- Le solde au mois de juin de l'année N+1 de l'année scolaire correspondant au nombre d'élèves x par le cout réel d'un enfant issu du compte administratif de l'année N de la rentrée scolaire.

En raison de l'application d'un tarif de repas différencié pour les enfants des communes extérieures, la commune de Saint Bardoux s'engage à prendre à sa charge ce supplément.

Ce supplément sera facturé à la commune de Saint Bardoux sur présentation par la commune d'une liste récapitulative de l'ensemble des enfants de Saint Bardoux présents et que, le mandatement s'effectuera en trois fois, aux vacances scolaires de Noël, de Pâques et d'été.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

L'objectif était l'ajout de l'article 4, le reste existait déjà. Un échange a eu lieu avec la commune de Saint Bardoux et le projet de convention a été validé par Etienne LARAT.

Sylvie MANGIONE demande quand cela prendra effet. Fabrice LARUE répond immédiatement.

François AUROUX demande s'il y a le même nombre d'enfants de Saint Bardoux qui viendront à la rentrée. Fabrice LARUE répond que c'est flou, il est difficile de savoir s'ils viendront sur Clérieux, sur Romans, dans le privé donc la commune a peu de visibilité et on a du mal à se projeter. La natalité est en baisse et sur certaines communes des classes de maternelles vont fermer. Aujourd'hui c'est environ 7-8 enfants, si Saint Bardoux reprend ses enfants pour conserver une classe Clérieux risque de voir une classe fermer également. La difficulté est la même pour Saint Bardoux.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain*

Pas de DIA.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marie WOZNIAK :

- Vendredi soir à partir de 17H00 il y a une animation sur la place de la mairie et de l'Eglise avec les enfants qui vont venir chanter. Ce temps sera précédé de lecture de contes dans l'Eglise. Le SOU et l'APEL vont animer ensemble. Vendredi matin il y a le spectacle offert le SOU et l'APEL et le gouter offert par la mairie.
- Le 28/12/2023 à 18H00 en salle du conseil, il y a une conférence-débat sur Napoléon BONAPARTE.
- Pour le Téléthon le programme a été changé en dernière minute en raison de la météo. C'était dangereux de maintenir la marche. Une cinquantaine de personnes sont venues néanmoins. En attente du bilan final, pour l'instant 1 000 euros. Un grand merci aux associations et aux commerçants qui ont maintenu leur participation ce qui a permis de récolter de l'argent.

François AUROUX demande ce qu'il en est des obligations liées à la loi APER ? Fabrice LARUE répond que chaque commune peut déterminer des zones prioritaires de développement des énergies renouvelables ou des zones d'exclusions à faire remonter à VRA et à l'Etat. La commune travaille sur ce sujet. Fabrice LARUE explique qu'il y a beaucoup de contraintes pour l'éolien, rien n'est disponible sur Clérieux pour ce type de projets. Le photovoltaïque peu se faire, ce sera travaillé. VRA va coordonner toutes les zones de l'intercommunalité.

François AUROUX questionne concernant la méthanisation et la géothermie. Fabrice LARUE répond que la méthanisation ne sera a priori pas bien accueillie par la population et pour la géothermie il y a beaucoup de contraintes également.

Jean-Marie WOZNIAK précise que ce n'est pas obligatoire, les communes peuvent choisir de ne pas se positionner. Par exemple, des zones seront parfois obligatoirement pourvues en ombrières de photovoltaïque en fonction des surfaces, cela pourra être le cas place Saint Catherine.

François AUROUX demande si la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat sera versée aux agents ? Fabrice LARUE répond que la décision a été prise de ne pas la verser. La commune estime qu'il y a déjà eu un travail effectué sur les autres primes et la prévoyance et fait le choix de travailler sur des versements pérennes plutôt que sur des actions ponctuelles. La décision a été prise en commission.

François AUROUX demande les suites à la réunion concernant la route des Collines, y a-t-il des candidats car elle était intéressante ? Fabrice LARUE répond qu'effectivement elle s'est bien passée, et il y a actuellement 7-8 candidatures, dans l'attente de la fin de l'année pour les convoquer en janvier.

Philippe SALATA explique que le panneau d'interdiction aux 12 tonnes route des Collines n'est pas conforme, il interdit tout passage y compris les transports scolaires, il faudrait un B8 et non un B13 pour ne pas interdire aux transports en communs. Fabrice LARUE répond que ce sera vérifié. Jean-Luc COMBRISSEON précise que sur l'arrêté il est précisé que les transports sont autorisés.

François AUROUX demande si on a rencontré une personne sur le sujet de la route des Collines ? Fabrice LARUE répond qu'on a rencontré une personne du Département, il va envoyer des contacts et les textes de référence et ce sera évoqué après réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Lablanqui'. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script. A horizontal line is drawn across the signature, extending from the left margin towards the center.